

Les raisons cachées du désordre mondial



[Source : Le Saker Francophone]

Valérie Bugault : Conférence Newhorizon au Liban

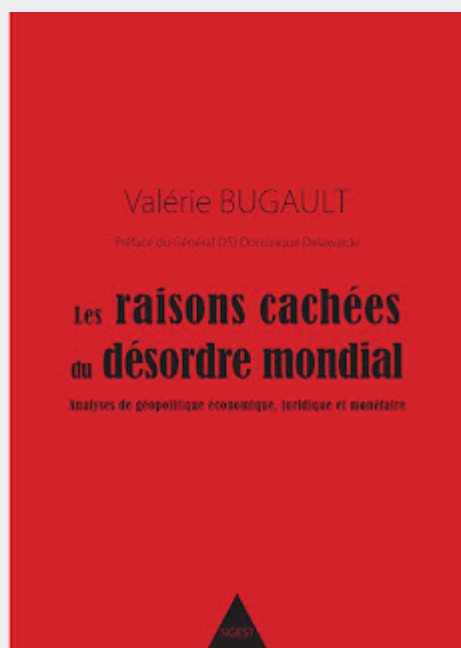
Présentation du livre « les raisons cachées du désordre mondial »

Par Valérie Bugault – 20 au 28 septembre 2019

Chers organisateurs, chers auditeurs, Mesdames et Messieurs,



Je suis très honorée d'être invitée à présenter mon livre « *Les raisons cachées du désordre mondial* » devant vous, qui cherchez des solutions politiques pour sortir de la nasse économique-monnaire dans laquelle la finance anglo-saxonne projette l'avenir politique planétaire.



Le mouvement de globalisation, tant et souvent décrié, est, à mon sens, mal compris, pour ne pas dire « *très mal compris* ».

Or, pour combattre utilement, il est nécessaire d'identifier clairement non seulement l'ennemi qui est en face mais encore et surtout les armes et les méthodes qu'il utilise. Or si les techniques financières de la globalisation à la mode anglo-saxonne sont parfaitement identifiables, et de plus en plus souvent identifiées, les méthodes utilisées par l'ennemi sont trop peu souvent, pour ne pas dire jamais, évoquées ; elles sont pourtant intéressantes à plus d'un titre.

Parmi les méthodes utilisées pour développer la globalisation économique et financière, se trouve un point de référence qui, à lui seul, explique l'extrême efficacité des processus mis en œuvre. Les partisans de la globalisation planétaire ont réussi le tour de force de dissocier le pouvoir politique de la responsabilité qui, dans un ordre politique naturel, accompagne inmanquablement le pouvoir. Alors que le terme de « *politique* »

suppose un pouvoir identifié qui va, en conséquence, de pair avec une responsabilité identifiée, les financiers à la manœuvre dans le processus de globalisation mondiale ont instauré, par le double mécanisme :

- du parlementarisme anglais dominé par des « *partis politiques* » et
- des « *banques centrales indépendantes* »,

un système permettant, au sein de chaque État, l'irresponsabilité politique totale des véritables donneurs d'ordre, qui sont les « *tenanciers du système économique* ». Dans cet « *ordre politique* » nouveau, issu des Révolutions occidentales du XVIII^{ème} siècle – les premières Révolutions colorées de l'histoire –, les « *hommes politiques* » ne sont que des hommes de paille, des courroies de transmission des véritables donneurs d'ordre anonymes qui sont les principaux détenteurs de capitaux.

Après avoir organisé, par l'instauration de réformes politiques ad hoc, leur irresponsabilité politique, les principaux propriétaires de capitaux ont pu organiser les règles du jeu économiques et monétaires dans un sens qui leur soit totalement et irrémédiablement favorable. Dans ce contexte, le capitalisme, loin d'être l'idéologie dont on le pare volontiers, est en réalité une arme de guerre permettant de générer encore plus d'anonymat au profit de ceux qui en contrôlent, et édictent, les règles du jeu. Cet anonymat permettant, en retour, l'organisation « *spontanée* » c'est-à-dire mécanique, de la plus vaste concentration des richesses qui ait jamais eu lieu sur cette terre ; concentration des richesses qui se fait en toute impunité sans aucun compte à rendre à personne.

Le régime parlementaire de type anglais est une organisation sociale perverse

La perversité de ces mécanismes a pour principale raison d'être de supprimer la possibilité de l'existence de contrepouvoir. Plus précisément, les contrepouvoirs apparents, hautement claironnées comme étant la quintessence de la démocratie, sont en réalité tout à fait, et structurellement, inefficaces.

En particulier, le principe de « *séparation des pouvoirs* » théorisé par Montesquieu est, en régime parlementaire de type anglais, inopérant, neutralisé par le fait que les partis politiques qui gagnent

les élections occupent en réalité toutes les places au sein des pouvoirs législatif et exécutif.

Quant au pouvoir judiciaire – troisième pouvoir identifié par Montesquieu – il n'existe tout simplement pas pour la simple raison que les instances juridictionnelles sont techniquement chargées de la mise en œuvre du pouvoir législatif, qui leur échappe, et que la force nécessaire pour faire appliquer une décision de justice appartient au pouvoir exécutif, qui leur échappe tout autant. Le prétendu « *pouvoir judiciaire* »

est en réalité étroitement dépendant des pouvoirs législatif et exécutif. Il ne peut, d'ailleurs, pas en être autrement tant il est vrai que le concept de « *justice* » est au cœur de l'émergence du « *pouvoir politique* ». Autrement dit : le pouvoir politique, qui consiste à organiser la vie de la Cité, est, par essence, doté de la capacité de « *rendre justice* ».

Par ailleurs, si le pouvoir politique nécessite évidemment, pour ne pas être tyrannique, des contrepouvoirs, dissocier de façon autoritaire les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire tout en ignorant le pouvoir monétaire revient à faire disparaître la réalité du pouvoir politique. Ou plutôt, la nature ayant horreur du vide, cela revient à transformer le pouvoir politique en un théâtre d'ombres occupé par des pantins avec, derrière la scène les véritables acteurs qui œuvrent en secret – c'est-à-dire de façon anonyme. Ces acteurs politiques réels sont représentés par la caste des « *banquiers commerçants* » dont les intérêts, de nature privé, sont uniformes.

Or, d'un point de vue méthodologique, « *les intérêts privés* » s'opposent de façon mécanique aux « *intérêts publics* » qui sont justement à l'origine du pouvoir politique. Car il faut revenir à la substance des choses et des idées. Le « *pouvoir politique* » correspond à la nécessité d'organiser la vie de la « *Cité* » ; ce qui suppose la prise en compte institutionnelle des différents intérêts qui traversent ladite « *Cité* ».

Organiser la vie de la Cité consiste à faire de choix, à opérer des arbitrages entre les différents intérêts qui existent dans la Société ; or, en régime parlementaire de type anglais, ces intérêts ne sont tout simplement pas politiquement représentés. Par ailleurs, les arbitrages politiques n'ont, à terme, de réelles efficacités, de capacités propres, que s'ils sont perçus par l'ensemble des membres de la collectivité comme relevant d'un sacrifice nécessaire de certains intérêts privés catégoriels au profit de l'intérêt général, collectif, du groupe. Encore faut-il que le sacrifice consenti soit identifié, ce qui n'est pas le cas lorsque les intérêts privés qui dirigent restent dans l'ombre.

Les problèmes substantiels générés par l'organisation politique de l'État autour du parlementarisme représentatif d'origine anglais sont nombreux, variés, et essentiellement tus. Par exemple, le fait de disjoindre les pouvoirs législatif et exécutif et d'instituer un organisme, le « *parlement* », dont la seule fonction est de « *faire des lois* »

est en contradiction directe et irrémédiable avec l'objectif de stabilité législative nécessaire à la sécurité juridique des justiciables. L'existence constitutionnelle d'un parlement en tant qu'organe législatif est la garantie, à terme, d'une profusion de lois néfaste aux ressortissants de l'État. Or, la notion d'État politique n'existe que pour assurer la sécurité et la sauvegarde du groupe d'individus qu'il représente.

En outre, le pouvoir politique suppose, par essence, une capacité d'action sur la longue durée. Or, voilà précisément (c'est-à-dire le « *temps long* »)

ce qui est dénié aux partis politiques sous le régime du parlementarisme anglais. Les partis politiques sont conçus comme devant régulièrement, à échéance variable entre trois et dix ans, se concurrencer les uns les autres en participant à des « *élections* ».

L'organisation politique imposée par le modèle parlementaire anglais est structurellement inapte à répondre aux exigences d'un État au sens politique du terme ; une telle organisation ne peut, par nature, pas remplir le rôle d'un État. Tous les axes sur lesquels reposent les régimes parlementaires fondés sur la séparation des pouvoirs sont des artefacts chargés d'anéantir le pouvoir politique réel. Il s'agit, dans l'ombre, de transférer le pouvoir à des décisionnaires occultes tout en mettant en scène une comédie institutionnelle chargée de faire croire à une réalité différente, parée de contrepouvoirs, d'équilibre des pouvoirs, de démocratie, de droits de l'homme et de bons sentiments humanistes.

Nous en arrivons ainsi à comprendre que le principe dit de « *séparation des pouvoirs* »

tel qu'interprété par les régimes politiques parlementaires – sur le modèle anglais – de la démocratie représentative est une escroquerie politique universelle. Ce prétendu modèle démocratique est fondé sur une imposture institutionnelle dont l'objectif est d'éclater le pouvoir politique de façon à le transférer, en coulisse, à des entités non clairement identifiées par les institutions.

Ce système, fondamentalement vicieux, génère inévitablement, par un effet secondaire mécanique, de graves troubles sociaux liés à l'absence de sécurité juridique ainsi qu'à l'absence de représentation politique des différents courants et intérêts qui traversent la Société. Parmi ces troubles sociaux, il en est un particulièrement dangereux pour la paix sociale et qui n'est jamais abordé en tant que tel : la génération spontanée, dans les populations concernées, de troubles de nature psychique. L'apparence institutionnelle entrant en contradiction flagrante avec la réalité sous-jacente, se crée, dans le public, une incapacité à saisir à la fois la véritable nature politique des institutions et l'identité réelle des décideurs. Il en résulte une incapacité systématique – systémique – des individus à rendre les décideurs réels responsables de leurs actes dans le même temps que les

apparences proclament l'existence de contrepouvoirs et de démocratie. Le développement et la généralisation, chez les ressortissants desdits États, d'un phénomène de dissonance cognitive est l'un des effets secondaires de cette dichotomie flagrante entre apparence et réalité du pouvoir. C'est ainsi que les « *États démocratiques* » occidentaux fondés sur la séparation des pouvoirs telle qu'interprétée par les « *régimes parlementaires représentatifs* » entraînent inévitablement, à terme, des pathologies psychiques plus ou moins graves parmi leurs populations. Car les humains sont des individus qui interagissent avec leur environnement et avec leurs semblables ; la perversité institutionnelle du parlementarisme anglais a donc, naturellement, pour effet direct structurel, de générer des pathologies sociales de nature psychiques parmi les populations qui y sont soumises.

Pour conclure brièvement : l'organisation politique autour du parlementarisme représentatif – d'origine anglaise – peu à peu imposée à la majeure partie des pays du monde, est structurellement une organisation sociale et politique perverse, inapte à instaurer la paix sociale et en contradiction directe avec les fonctions d'un État réel. Elle a, historiquement, été imposée à des fins de prise de pouvoir politique par la caste des banquiers commerçants.

La caste des banquiers commerçants contrôle les monnaies

Les banquiers commerçants, partis, au XVIII^{ème} siècle, à l'assaut du pouvoir politique, n'ont pas entrepris la conquête du pouvoir sans armes. Parmi celles-ci, se trouve la création de banques centrales qui ont permis à cette caste de centraliser l'émission et la gestion des monnaies. Cette institution nouvelle de « *banque centrale* » a eu pour objectif et pour effet de faire échapper la gestion monétaire à tout contrôle de type politique.

Les États politiques d'Europe, et d'ailleurs, ont vécu des milliers d'années sans « *banque centrale* », ce concept aujourd'hui frauduleusement présenté comme intimement lié à l'histoire des nations est une réalité politique relativement récente née, sans surprise, en Angleterre à la fin du XVII^{ème} siècle. Le 27 juillet 1694 naissait la première banque centrale du monde, sous le nom de « *banque d'Angleterre* ». Cette banque était l'héritière naturelle de la très puissante Banque d'Amsterdam créée en 1609 sous l'impulsion des banquiers dominants ; ses récépissés circulaient dans le commerce comme une sorte de monnaie fictive. La Banque d'Amsterdam a réellement inauguré le concept de monnaie de banque comme instrument de paiement ; elle avait l'entier contrôle de la circulation monétaire sous forme de monnaie papier-fiduciaire, ce qui préfigure le rôle actuel des banques centrales. Ce nouveau concept de « *monnaie de banque* » était promis à un bel avenir, puisqu'il a, au fil du temps, remplacé l'or dans son rôle de vecteur monétaire.

Ainsi le contrôle que les banquiers changeurs du Moyen-Âge détenaient

sur l'or s'est peu à peu transmuté au cours des XVIIIème, XIXème et XXème siècles en un contrôle des mêmes banquiers sur la monnaie papier, plus aisée à faire circuler que des lingots d'or. Ajoutons, par une anticipation parfaitement prévisible et à laquelle les banquiers préparent le monde, que la monnaie ainsi comprise – comme une marchandise qu'il convient de contrôler et d'accaparer – circulera à l'avenir de façon entièrement dématérialisée, ce qui raffermira encore davantage le contrôle politique exercé par les banques sur les individus.

Relatons, à cet égard, la récente déclaration de Mark Carney (août 2019), gouverneur de la Banque centrale d'Angleterre, qui évoque une nouvelle monnaie mondiale, hégémonique, synthétique. Le hiatus sera dès lors complet entre la conception de la monnaie en tant que marchandise et sa circulation qui sera entièrement dématérialisée : le concept de « *monnaie marchandise* », qui ne représentera plus rien de la réalité monétaire, aura servi aux banquiers commerçants à accaparer le contrôle monétaire.

Une fois de plus, il convient de revenir à l'essence des choses et des institutions. La monnaie, instrument au service d'intérêts privés est complètement hors de sa raison d'être, qui était « *politique* », entendu au sens premier de ce terme. Accaparée par des intérêts privés, la monnaie devient une « *arme par destination* » destinée à asservir le collectif au profit du particulier. Si les rois, empereurs, tsars et autres chefs d'État ne maîtrisaient pas la totalité de l'or qui circulait sur leurs territoires, les faux chefs d'État actuels contrôlent encore moins les masses monétaires en circulation dans le monde. Ces masses monétaires échappent désormais totalement à l'emprise du pouvoir compris dans son sens politique initial pour échoir de façon définitive aux banquiers qui contrôlent le monde.

Le retour apparent, à grand fracas, du phénomène politique sur la gestion monétaire à laquelle on veut nous faire croire via les menées de Donald Trump sur la Fed ne sont que poudre aux yeux. En effet, les actuels dirigeants de tous les pays occidentaux sont sous le strict contrôle des financiers qui sont à l'origine de leurs élections. N'oublions pas que l'élection du président Trump a été permise par les menées de Cambridge Analytica, organisme rattaché, par ses sources de financement (Robert Mercer), à la *City of London* ; Steve Bannon, qui a commencé sa carrière dans le renseignement de la Marine américaine (la Navy) – spécialisé dans les opérations psychologiques – dirigeait alors les manipulations ayant abouti à l'élection de Donald Trump. A titre incident, il n'est pas inutile de préciser que Steve Bannon est passé directement du renseignement de la Navy à des fonctions chez Goldman Sachs, banquier globaliste par excellence, avant de s'occuper de politique et d'élections.

Notons que c'est ce même organisme, Cambridge Analytica, qui a été accusé par le lanceur d'alerte Christopher Wylie d'avoir joué un rôle crucial

dans le vote en faveur du Brexit. Le très médiatique Nigel Farage, qui a pris la tête de la croisade politique ayant mené au Brexit, est en effet très lié à la famille de Robert Mercer.

Il est impératif de comprendre que le Brexit, est une manœuvre des banquiers-financiers de la *City of London* pour reprendre en main et piloter le changement de la monnaie mondiale, c'est-à-dire le passage de l'utilisation du dollar américain aux DTS (SDR), panier de monnaies sur le modèle du Bancor de Keynes – qui n'avait pas pu être imposé par les banquiers en 1944, au moment des négociations ayant mené aux accords de Bretton Woods.

Donald Trump, Dominique Strauss-Kahn, Nigel Farage, Christine Lagarde, le FMI, les différentes banques centrales – dont les dirigeants de la Fed -, la Banque des Règlements Internationaux, la Banque mondiale et beaucoup d'autres se rattachent au clan des partisans du *Nouvel Ordre Mondial* dont le Quartier Général se situe à la *City of London*. Ces activistes de la globalisation monétaire et politique, dont les donneurs d'ordre sont mus par un messianisme de plus en plus apparent, œuvrent à faire advenir un gouvernement mondial qui sera dirigé, sans contrepouvoir, par les banquiers commerçants. Le premier pas vers ce gouvernement mondial est l'avènement des *Droits de Tirage Spéciaux* (DTS / SDR Special Drawing Rights), panier de monnaies, en tant que monnaie mondiale ; cet avènement suppose – ou plutôt nécessite – l'abaissement économique, monétaire et militaire de l'empire américain.

Concernant cette évolution monétaire, les dirigeants officiels de la Fed américaine sont actuellement pris entre les deux feux du dollar monnaie locale et monnaie mondiale. Ils ne peuvent pas ouvertement abandonner brutalement le rôle du dollar monnaie mondiale dans le même temps qu'ils savent que cette fonction du dollar est, à la fois techniquement obsolète et politiquement abandonnée par leurs donneurs d'ordre rattachés à la City. Dans ce contexte, le président Trump joue le rôle qui lui a été assigné par ses donneurs d'ordre globalistes en aidant la Fed à transformer le dollar en une simple monnaie locale. A terme, la Fed pilotera l'économie américaine, via la politique monétaire du dollar américain, dans le seul intérêt bien compris à la fois de l'économie américaine et des financiers de la City. En d'autres termes, la Fed va progressivement réinvestir son seul rôle de gestionnaire de monnaie locale. Le rôle de gestionnaire de la monnaie mondiale – actuellement représentée par les DTS (Droits de Tirages Spéciaux / SDR Special Drawing Rights) – sera, par un commun accord des banquiers centraux, rempli par la Banque des Règlements Internationaux (BRI / BIS) d'une part et par le FMI (Fonds Monétaire International) d'autre part.

Dans ce contexte, le seul défi américain consiste à ce que le dollar monnaie locale ne perde pas trop de pouvoir dans la détermination de la nouvelle monnaie mondiale, c'est-à-dire qu'il conserve un pourcentage utile dans le panier de monnaies que constitue les DTS (Droits de Tirage Spéciaux). D'où les menées américaines, militaires au Venezuela, et,

plus récemment, commerciales au Groenland (dont le sous-sol regorge de richesses minières : terres rares, uranium, fer, cuivre, or...), afin de récupérer le contrôle de matières premières telles que l'or et le pétrole. Il ne faut absolument pas s'étonner que la Grande Bretagne s'associe aux États-Unis pour mener à bien l'acquisition du Groenland, après que la *City of London* ait court-circuité l'empire américain : en effet, il s'agit pour les banquiers globalistes de maintenir un équilibre entre les différentes puissances qui participent au panier de monnaies que sont les DTS. En d'autres termes, les banquiers de la City, qui ne sont pas sûrs de leur mainmise effective et définitive sur la Chine et le yuan, préfèrent, à leur habitude, jouer la carte du « *tous contre tous* ».

Les banquiers misent sur la concurrence entre leurs « *choses* » que sont les États afin que ces derniers s'affaiblissent mutuellement, de façon à sortir seuls vainqueurs de la lutte. Cette méthode, très efficace, a été historiquement souvent employée, il n'est qu'à rappeler le financement de la guerre russo-japonaise (du 8 février 1904 au 5 septembre 1905) qui a finalement abouti à la révolution bolchevik, elle-même dûment soutenue financièrement par les mêmes banquiers. Toutefois l'histoire apporte également des messages d'espérance car cette Révolution a elle-même échappée à ses initiateurs : elle fut politiquement « *récupérée* » par un homme « *indépendant* » (Staline), qui s'est efficacement, dans une très large mesure, opposé aux plans de globalisation prévus, dès cette époque, par les banquiers.

Pour en revenir à la prochaine monnaie mondiale que sont les Droits de Tirage Spéciaux, il faut préciser que le concept même de « *monnaie mondiale* » n'a été artificiellement rendu indispensable que par :

- Le développement mondial préalable, telle une excroissance juridique monstrueuse, du principe dit du « *libre échange* » et
- Le développement mondial du droit anglais comme principe normatif absolu.

Le « *libre-échange* » n'a de libre que le nom, car ce principe est tout au contraire la validation juridique de la loi des multinationales sur les autres formes d'entreprises. On reconnaît ici la méthode de prestidigitation anglo-saxonne consistant à laisser croire, à faire apparaître publiquement, l'exact contraire de la réalité mise en œuvre concrètement et officieusement. Rappelons que c'est précisément cette asymétrie entre l'être et le paraître qui instaure l'irresponsabilité politique des décideurs réels.

Le « *libre-échange* » est en réalité la promesse de disparition de toutes les petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire, la promesse de concentration des entreprises et des capitaux, ce qui est, du point de vue économique, l'exact contraire de la liberté. Il faut, par ailleurs, garder à l'esprit que les multinationales se sont historiquement développées par la grâce des grands banquiers fournisseurs de crédit, sous le regard bienveillant, ou sous les menées

actives selon les cas et les époques, des banquiers centraux. Je ne reviendrai pas ici sur l'historique des banques centrales, et en particulier sur celle de la Banque des Règlements Internationaux (la Banque Centrale des Banques Centrale), qui est largement explicitée dans mon livre « *les raisons cachées du désordre mondial* ».

A terme, le libre-échange est également la promesse de disparition des États, l'OMC, par le biais des multinationales, faisant perdre aux États leur légitimité en tant qu'organe chargé d'imposer des normes.

Quant au droit anglais, il est, par essence, la négation exacte du « *droit* » au sens de justice, d'équité, d'équilibre et surtout de recherche de vérité que ce concept revêt. Alors que le concept de « *droit* » était représenté par le droit continental européen traditionnel, le prétendu « *droit anglais* » est une simple subversion du principe juridique : il est un pur outil dans les mains des puissances financières dominantes pour imposer leur loi au reste de l'humanité. En d'autres termes, le « *droit anglais* » n'a pas pour raison d'être la pacification des relations humaines – laquelle passe par la recherche de la vérité –, il est, tout au contraire, le moyen, pour les puissances financières, d'imposer au monde entier des normes commerciales qui leurs sont exclusivement favorables. Le droit anglais a pour autre finalité de niveler les usages et cultures locales dans le monde afin, à terme, d'imposer un gouvernement mondial dirigé de façon exclusive et absolue par les banquiers-commerçants monopolistes. D'une façon synthétique, disons que le droit anglais sert :

- à accélérer la concentration des capitaux dans les mains des banquiers,
- à homogénéiser et uniformiser les habitudes internationales autour des concepts maîtrisés par les seuls banquiers globalistes.

Ces deux finalités de l'invasion internationale du droit anglais ont pour objectif ultime l'élaboration d'un gouvernement mondial dans les mains des puissances financières.

Les solutions globales à la domination totale

Pour éviter le sombre avenir organisé par quelques dominants qui mettra, à la mode anglaise, la plus grande majorité de l'humanité en esclavage, les solutions existent. Ce renouveau politique comporte des conditions, *sine qua non*, qui concernent simultanément les questions institutionnelles, juridiques et monétaires.

La première condition consiste à mettre un terme à l'organisation politique des États autour de l'idée de parlement représentatif et de partis politiques. Je détaille certaines propositions institutionnelles alternatives dans mon livre « *les raisons cachées du désordre mondial* ». Néanmoins, chaque région du monde peut et doit être capable de trouver des solutions institutionnelles alternatives en fonction de sa propre culture, de ses croyances, de son niveau de développement et de l'adhésion de sa population.

La deuxième condition, *sine qua non*, consiste, pour ces États politiques renouvelés, à reprendre le contrôle de la monnaie qui circule sur leurs territoires. La mise en œuvre de cette condition suppose une réhabilitation de la monnaie dans son sens initial de concept, lequel s'oppose à son actuelle qualification de « *marchandise* », c'est-à-dire de « *réserve de valeur* ». Le principe monétaire est, en réalité, une institution juridique qui s'apparente à une « *unité de mesure de la valeur des biens et des services* », sur le modèle du mètre ou du litre. La monnaie n'est fondamentalement pas un bien, elle n'aurait jamais dû être confondue avec son vecteur. En d'autres termes, la monnaie n'est pas un bien matériel pourvue d'une valeur économique, elle n'est pas une « *réserve de valeur* ». Juridiquement parlant, la monnaie est, fondamentalement, un concept politique matérialisé par une « *institution juridique* » dont la seule valeur est de nature sociale. Confondre le principe monétaire avec son vecteur matériel revient à identifier la monnaie avec un bien dans le commerce. Cette identification autorise, à son tour, une captation et un accaparement de ce bien par des entités plus ou moins opaques.

La confusion intellectuelle entre le principe monétaire et le vecteur matériel utilisé pour la circulation de la monnaie est la source première de la puissance actuelle des banquiers commerçants. Cette confusion a pour conséquence mécanique que la monnaie ne peut plus remplir le rôle de facilitation des échanges pour lequel elle a précisément été créée. Dans sa version subvertie, la monnaie devient une arme permettant de remplir le seul intérêt de ses propriétaires, qui est un intérêt catégoriel et de quête du pouvoir, l'exact opposé de l'intérêt collectif consistant à faciliter les échanges pour tous. Car les « *propriétaires* » de la monnaie déterminent l'affectation des ressources. Alors que les banquiers accapareurs ont historiquement opté pour le développement d'énormes conglomérats financiers qu'ils contrôlent, l'intérêt commun serait, tout au contraire, de permettre à chaque individu et entreprise, quelle que soit sa taille, de disposer de la monnaie afin de faciliter ses échanges et de lui permettre des initiatives, notamment créatrices, propres. Le rétablissement du concept monétaire dans sa véritable nature politique aura pour conséquence naturelle la disparition des « *banques centrales* ». Le service d'État appelé « *ministère des finances* », dont le rôle est, précisément, de répondre aux besoins économiques et sociaux des ressortissants de l'État, suffit amplement à la tâche de la gestion monétaire et financière. Il faut bien comprendre que l'existence d'une « *banque centrale* » rend fondamentalement inutile l'institution politique du « *ministère des finances* ».

La troisième condition *sine qua non*, est de mettre un terme définitif au principe général de l'anonymat, lequel anonymat passe par l'organisation capitaliste mais également par le contrôle des allégeances des membres composant les gouvernements à des instances secrètes ou occultes. L'anonymat passe enfin, de façon évidente, par la reprise en main politique des paradis fiscaux, officiellement

territoires indépendants mais réellement territoires entièrement dominés par les principaux détenteurs de capitaux qui sévissent depuis leur Quartier Général de la *City of London*.

La quatrième condition *sine qua non* du retour à une gestion naturelle de la politique est de mettre un terme définitif à la suprématie du droit anglais dans les relations internes aux États autant que dans les relations internationales. A cet égard, la « *soft law* » étant un apanage du droit anglais, les relations internationales ne doivent être régies par aucune « *guide line* », par aucun « *modèle de Traité internationaux* » proposé par l'OCDE ou par l'OMC.

La cinquième et dernière condition *sine qua non* du retour à une juste appréciation du concept « *politique* » est que la « *justice* » retrouve ses lettres de noblesse. Cette condition suppose la disparition du concept nouveau de « *justice privée* » car la « *justice* », chargée de pacifier les relations sociales, ne saurait être que collective. Il convient donc de mettre un terme à la justice privée, concept dérivé du droit anglais, laquelle est principalement véhiculée par l'arbitrage internationale et par les « *clauses de règlement des différends* » inclus dans les traités internationaux. Le retour du concept de « *justice* » passe également par la disparition de la prétendue justice « *internationale* » qui est la matérialisation juridique de la loi du plus fort, c'est-à-dire l'exact contraire du concept de « *justice* ». Rappelons que la « *justice* »

a pour raison d'être ultime la pacification des relations entre individus, entre entités économiques ou non économiques, étant précisé que les États, entités politiques, appartiennent à cette dernière catégorie. La justice ne saurait être conçue comme un moyen technique pour imposer un rapport de force, celui des multinationales sur les individus et les États.

Ajoutons que le concept de « *justice* », en tant que recherche de la vérité dans les rapports individuels et collectif dépend, pour sa mise en œuvre, des valeurs propres à chaque type de Société, lesquelles sont véhiculées par sa culture et ses expériences historiques.

Nous assistons actuellement, bien malheureusement, en matière de justice – comme en matière de monnaie, d'entreprise et d'État – à une subversion internationale des mots et des concepts. Cette subversion généralisée n'aboutira qu'à un seul et unique effet : la mise en esclavage, juridiquement validée, du plus grand nombre par les banquiers-commerçants aussi anonymes qu'ils sont accapareurs. Cet esclavagisme généralisé passe de façon évidente par la disparition du concept d'État politique au profit de la création d'entités supranationales sous le contrôle strict des banquiers-commerçants.

Je vous remercie de votre attention.

Valérie Bugault

En complément, alternative possible au Nouvel Ordre Mondial : Manifeste pour un nouveau monde